



CHALLENGE RUNNING CHABLAIS



RÉGLEMENT 2026

Article 1 : Conditions de participation

Les organisations des courses ci-dessous mettent en place, à l'intention des athlètes coureurs, licenciés ou non, à partir de la catégorie espoir, le Challenge Running Chablais qui regroupe 7 courses :

- Le Lyaud Trail : Grand Lyaud (23km, 1300mD+), 29 mars 2026, Le Lyaud
- Le Trail de Reyy' : Grand Reyy' (18km, 1200mD+), 19 avril 2026, Reyvroz
- L'Allingeoise : Trail de l'Allingeoise (18km, 900mD+), 10 mai 2026, Allinges
- Le Trail du Brevon : Trail des 20 ans (20km, 1300mD+), 24 mai 2026, Bellevaux
- La Sciezoise : Trail 14km (14km, 200mD+), 13 septembre 2026, Sciez
- La Tartencelloise : Grande Tarte (15km, 200mD+), 11 octobre 2026, Margencel
- La Course Pédestre des Hermones : Grand parcours (13km, 300mD+), 8 novembre 2026, Le Lyaud

Pour participer et être classés à ce challenge, les athlètes participants devront être classés au minimum dans 5 courses.

Chaque année, une course choisie par les organisateurs sera « obligatoire ». Les athlètes devront donc participer à cette course obligatoire pour être classés au Challenge Running Chablais.

Pour 2026, la course obligatoire sera la Grande Course de la Course Pédestre des Hermones, qui aura lieu de 8 novembre au Lyaud.

L'athlète n'a pas besoin de s'inscrire en début de saison à ce challenge.

Article 2 : Classement

Après chaque course inscrite à ce challenge, un classement scratch homme et un classement scratch femme seront établis et donneront lieu à l'attribution de points. La place aux classements scratch correspondra au nombre de points attribués (1 point pour le premier homme et la première femme, 2 points pour les deuxièmes, etc). Le classement se fera donc par ordre dégressif du nombre de points obtenus. En cas de participation à plus de 5 courses, seuls les 5 meilleurs résultats seront comptabilisés. La répartition de point est effectuée de la même façon pour les hommes et les femmes. En cas d'égalité, le classement de la course obligatoire départagera les athlètes.

Article 3 : Dotation du classement final

Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes seront récompensés. Les athlètes seront récompensés lors d'une cérémonie qui aura lieu en fin d'année dans la commune de la course obligatoire, et dont la date précise sera communiquée au cours de l'année.
Pour cette première édition, la cérémonie aura donc lieu au Lyaud.
D'autre part, un petit trophée du Challenge Running Chablais sera offert au premier homme et à la première femme.
Toute personne remportant 3 fois le Challenge Running Chablais remportera un grand trophée.